



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 31**  
**Votants : 35**  
**Date convocation : 28 septembre 2023**  
**Date d'affichage : 28 septembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h00, s'est réuni à Saint-Martin-du-Tertre,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Etaients présents** : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN représenté par Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DESLISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI, Éric RICHARD, Sylvaine PRACHE, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (4) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Pascal MARTIN.

**Absents** : (7) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Fabrice DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Christiane AKNOUCHE

N°2023/087	<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE</b>
------------	---

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

*Vu* l'instruction comptable M 57,

*Vu* la délibération n°2023-25 portant sur le vote du budget primitif 2023,

*Vu* l'avis favorable de la commission administration générale et finances et contrôle de gestion, en date du 19 septembre 2023,

*Vu* l'avis favorable du bureau communautaire en date du 25 septembre 2023,

**Entendu** l'exposé de Claude KRIEGUER, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'administration générale, aux finances et au contrôle de gestion,

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le budget primitif Gendarmerie 2023 afin d'assurer la bonne continuité des dépenses et des recettes communautaires, le vice-Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 au budget annexe Gendarmerie pour l'exercice 2023 ci-dessous ;

**Considérant** qu'un emprunt à taux variable a été contracté pour financer le projet de la Gendarmerie. Il ressort que suite aux différentes hausses des taux d'intérêts en 2023, le montant prévu au budget primitif pour le paiement des intérêts est sous-évalué par rapport aux échéances à venir ;

**Considérant** que les travaux de restauration de la Gendarmerie acté dans le PPI 2023 n'ont à ce jour pas été lancés et qu'ils seront décalés en 2024. Il est également proposé de prendre la somme prévue en 2023 à cet effet pour mettre les crédits au chapitre 21 afin d'augmenter l'enveloppe pour les dépenses quotidiennes d'investissement.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie 2023 suivant tableau ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Nature</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Mouvements réels</b>			
66111	Emprunts - Intérêts	5 000,00	
<b>Chapitre 66</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-5 000,00	
<b>Chapitre 67</b>		<b>-5 000,00</b>	
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total section de Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Nature</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2158	Autres installations, matériel et outillage	12 500,00	
<b>Chapitre 21</b>		<b>12 500,00</b>	<b>0,00</b>
2318	Autres immobilisations corporelles	-12 500,00	
<b>Chapitre 23</b>		<b>-12 500,00</b>	
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Mouvements ordre</b>			
<b>Total section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin